

Jean-Pierre Sueur a mené, une action tenace pour parvenir à ce résultat : les devis-modèles pour les obsèques sont désormais inscrits dans la loi. Il s'explique sur cette avancée législative « pour la transparence » et « pour aider les familles éprouvées, donc vulnérables » dans l'interview qu'il a donnée à la revue Résonance.

>> [Lire l'article paru dans le numéro de février 2015 de *Résonance*](#)

Lire aussi :

>> [La question orale posée par Jean-Pierre Sueur à la suite de la promulgation de la loi](#)

>> [L'article 15 de la loi du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures](#)

>> [Le blog de Rafaele Rivais sur le site du Monde](#)

.